



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 1^{er} décembre 2010
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère

2.1

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

L'an deux mille dix, le 1^{er} décembre à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BEYNEY Georges CARASSOU Stéphane CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danielle COQUART Dominique CROQUETTE Martine De FALETANS Gilles DUHAMEL Thierry GERMAIN Louis	GRIMAUD Robert LOZANO Guy MATEOS Henri MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne SANCHEZ Francis SIMON Michel SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FAIVRE Claudia FOURNIER Denis REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	COHEN Jacques (non votant)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	LOIDI Robert
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
HERS ET GARONNE	
COLLEGE DES COMMUNES	
GRIMBERT Georges ORTEGA Catherine	ROUQUET Jacques

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COHEN Pierre, représenté par M. MORIN
GOIRAND Philippe, représenté par Mme BELAUBRE
MAURICE Antoine, représenté par Mme CHARLES
TOUCHEFEU Claude, représentée par Mme CROQUETTE

Délégués titulaires excusés

BENYAHIA Daniel
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSENET Jean-François
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
COMMENGE Jean-Claude
COTELLE Thierry
CUJIVES Romain
DESCLAUX Edmond
ESCOULA Louis

FABRE Jean-Michel
FEDOU Maxime
FILLOLA Alain
FONTES André
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GUILLOT René
GUTH Catherine
LANGE Régine
MANDEMENT André
MARQUIE Bernard
MIRC Stéphane

MOYET Jean-Louis
PARDILLOS José
PY Dominique
RAYNAL Claude
RUIZ Sonia
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
THIBAUT Guy
VALADIER Jean-Charles

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude

ESPIC Xavier
FERRE Christian
FRANCES Michel
GEIL-GOMEZ Sabine
GIL Danielle
LAVIGNE Christian

MARTINI Michèle
MIGUEL Henri
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 35	Votants : 39
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 39

Par délibération du 19 novembre 2010, le Grand Toulouse a arrêté son projet de Programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2010-2015. Conformément aux dispositions de l'article R 302-9 du Code de la construction et de l'habitation, ce PLH doit ensuite être soumis, pour avis, au SMEAT.

Le projet de PLH du Grand Toulouse, qui couvre la période 2010-2015, fait apparaître les axes majeurs suivants :

- un effort de production de logements de + 32 % par rapport au rythme moyen antérieur ;
- une ambition forte de diversité, avec une production constituée à 50% de logements aidés.

Ces axes majeurs sont, en outre, déclinés au travers d'un programme d'actions thématiques et d'une territorialisation par commune.

Au regard des prescriptions et recommandations du projet de SCOT de la Grande agglomération toulousaine, arrêté le 9 juillet 2010, qui concernent plus particulièrement l'habitat, il apparaît que :

- la déclinaison, par année, de l'objectif de production de logements dans le PLH permettra d'atteindre en 2015 le niveau de production annuel de 6 200 logements inscrit dans le projet de SCoT ; cet objectif, qui représente, sur l'ensemble de la période 2010-2015, un effort de construction de + 32 % par rapport à la période 2001-2007, est précisé commune par commune dans le programme d'action territorialisé du PLH, sur la base d'une programmation pré-opérationnelle détaillée ;
- les objectifs relatifs au logement social, à partir d'un taux global (loi SRU) de 17,29%, visent à la fois à renforcer la part de logement social dans toute opération significative, et à assurer un rattrapage dans les territoires présentant une plus faible mixité sociale ; ils correspondent aux prescriptions du SCoT et permettent de s'inscrire dans l'objectif de production fixé par celui-ci ;
- la territorialisation du PLH, tant en objectifs quantitatifs que qualitatifs, est fondée sur les principes du SCoT en matière de polarisation : prise en compte des potentiels de renouvellement urbain ; mobilisation phasée des potentiels d'extension liés aux contrats d'axe ; application des densités recommandées...
- le PLH comporte également un certain nombre de dispositions visant à prendre en compte des objectifs qualitatifs à caractère environnemental ou paysager, le cas échéant dans le cadre d'éco-quartiers ;

et que le projet de PLH du Grand Toulouse est ainsi compatible avec le projet de SCoT.

En outre, le SMEAT demande que l'observatoire de l'habitat, prévu par le PLH, intègre parmi ses indicateurs la consommation des espaces naturels et agricoles, permettant de contribuer à alimenter le suivi, plus global, de la consommation foncière au niveau de l'intercommunalité et de l'ensemble du SMEAT.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

Décide :

Article premier :

d'émettre un avis favorable sur le projet de PLH du Grand Toulouse.

Article 2 :

D'inviter le Grand Toulouse à compléter les indicateurs de son observatoire de l'habitat ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Article 3 :

de notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Grand Toulouse.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 9 décembre 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN